



# Délégué syndical (DS)

## Public

6 à 15 Stagiaires,  
Tous les militants exerçant la responsabilité de délégué syndical mandaté par le syndicat.

## Prérequis

Aucun

**Animation :** Syndicat

## Durée

2 jours soit 12h30

## Les objectifs pédagogiques

- Connaître les orientations au travers des différents textes de la CFDT
- Connaître l'importance de mon mandat aux yeux de mon syndicat
- Connaître le rôle et les missions du Délégué Syndical à la Cfdt
- Connaître les différents réseaux du DS
- Comprendre l'importance de l'articulation de ces réseaux avec le mandat de délégué syndical.
- Savoir faire le lien entre action syndicale et développement

## Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.  
*Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.*

## Programme de la formation

### JOUR 1 :

Accueil, Présentations  
Mon mandat DS aux yeux de mon syndicat  
Les Orientations CFDT  
Rôles et Missions du DS en lien avec les Lois

### JOUR 2 :

Les Réseaux et les Outils du DS  
Action syndicale du DS et Développement  
Vécu de formation  
Intervention du responsable politique du Syndicat



# Délégué syndical (DS)

## Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information
- Rédiger des écrits professionnels en français
- Assurer à l'oral l'interface entre le dirigeant et ses collaborateurs
- Contribuer à la résolution de situations de tension ou de conflit
- Rendre compte de son activité

## Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation.

## Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C<sup>3</sup> pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C<sup>3</sup> permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

## Accessibilités

L'accessibilité de cette formation aux personnes à mobilité réduite est à vérifier auprès du syndicat.

**Renseignements :**  
Organisme de formation C<sup>3</sup>  
[c3@f3c.cfdt.fr](mailto:c3@f3c.cfdt.fr)  
[www.f3c-c3.com](http://www.f3c-c3.com)